

Déclaration de la Politique sur les minéraux de conflits

Au cours des dernières années, on assiste à une sensibilisation croissante à un conflit extrêmement violent dans la **République démocratique du Congo** (« RDC ») et les pays voisins (avec la RDC, les « pays affectés »), lequel a été partiellement financé en vue de l'exploitation et du commerce de la cassitérite, la colombite-tantalite (le coltan), l'or, la wolframite et trois dérivés – l'étain, le tantale et le tungstène (« Minéraux de conflits ») – par des groupes armés sévissant dans les pays affectés.

La Farga a adopté une Politique sur les minéraux de conflits qui établit clairement son positionnement face à l'approvisionnement de ces minéraux et/ou pays. La Farga est une entreprise attachée au développement durable et au respect de la loi.

Nos engagements :

1. Veiller au respect des droits de l'Homme et ne pas contribuer aux conflits, actes de torture, de traitement inhumain, de travaux forcés, d'exploitation infantile ou autres violations des droits de l'Homme à l'échelle internationale, crimes contre l'humanité ou génocides.
2. Adopter les mesures nécessaires pour garantir que les métaux utilisés dans nos processus industriels ne proviennent pas de zones de conflit. Cela implique notamment des mesures comme les suivantes : solliciter des déclarations d'origine de zones libres de conflit à nos principaux fournisseurs, intégrer à notre règlement interne et code d'éthique les dispositions de la présente Politique, ainsi que des audits de conformité, etc.
3. Soutenir les fins et objectifs de la **Loi Dodd-Frank** relative à l'approvisionnement en Minéraux de conflits, en veillant à sensibiliser nos fournisseurs de métaux à la question des Minéraux de conflits.
4. Ne pas travailler avec un fournisseur si La Farga détermine que le produit ne se trouve pas libre de conflit.



Oriol Guixà, CEO La Farga
May 2015